



Contestation amende : voie réservée livraison

Par Colombiens

Bonjour,

Bonjour, j'ai reçu une contravention pour CIRCULATION D'UN VÉHICULE NON AUTORISÉ SUR UNE VOIE RÉSERVÉE AUX TRANSPORT PUBLIC ET LIVRAISON.

Or, mon véhicule est bien dédié à la livraison (je suis dogsitter et je transporte des chiens que je récupère chez mes clients). J'ai tenté de contester par téléphone, mais la personne m'a demandé de prouver dans ma contestation que je suis bien un véhicule dédié à la livraison..

Quelles documents ou informations puis-je fournir pour appuyer la réclamation

Merci à vous

Par yapasdequoi

Bonjour,

Ce véhicule est-il "dédié" = il ne fait jamais autre chose que livrer des chiens ?

Et en avez vous une preuve ?

Par Colombiens

Bonjour

Oui ce véhicule ne fait que transporter des chiens d'un point à un autre. C'est un véhicule de livraison type Peugeot Expert.

Et tout la question est là.. comment prouver aux autorités que c'est bien un véhicule dédié à ce type d'activité

Par yapasdequoi

est-ce qu'il est la propriété de l'entreprise ? assuré comme tel ?

Par Colombiens

tout à fait

Par yapasdequoi

Alors utilisez ces justificatifs.

Et aussi le bon de commande qui vous imposait de livrer ce jour là à cet endroit là.

Par lavigie

Bonjour

Cet intitulé de contravention est inexistant dans le code de la route .

C'est R412-7 ? ou un autre? (R411-26 par exemple)